

SNES Wallis-et-Futuna BP 605 Mata 'Utu 98 600 Wallis Pacifique Sud

Mél. :<contact@snes-fsu-wf.fr> Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CTS N°3 du mercredi 26 octobre 2016

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Annick Baillou, Vice-rectrice

M^{me} Natacha Soddu, secrétaire générale

M^{me} Jacqueline Jeandel, directrice des enseignements du second degré

M. Ahmed Aime, chef des ressources humaines

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M. Alain Derupti (FSU), suppléant

M. Charles Fakailo (UTFO), titulaire

M. Luc Meisonnier (UTFO), titulaire

M. Mikaele Seo (UTFO), suppléant

Experts désignés par l'administration

M^{me} Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours

M. Jean Claude Bugnet, chef du service de la formation continue

M. Robert Poisson, chef du service d'information et d'orientation

Début de la réunion à 14h05

Après adoption du procès verbal du CTS du 6 juillet 2016, sont abordés les points suivants :

I) Organisation administrative

- Calendrier scolaire 2017

Comme celui de 2016, il sera calqué sur le calendrier de Nouvelle Calédonie pour des raisons d'organisation des examens de fin d'année et pour des raisons de liens familiaux entre les deux territoires ultra marins. Dès qu'il sera validé par l'administration supérieure, il sera publié et diffusé. En 2018, en Nouvelle Calédonie, le rythme scolaire de 7 semaines de cours suivis de 2 semaines de vacances sera évalué et rediscuté et cela impactera éventuellement le calendrier scolaire de Wallis-et-Futuna en 2018.

- Présentation du tableau annuel classique précisant le service de permanence des établissements durant les vacances de fin d'année.

II) Organisation pédagogique

- Carte des formations 2017 et orientation

Publiée très tardivement, cette carte montre un resserrement des formations proposées et une diminution du nombre de places disponibles notamment au sein des Bacs Professionnels.

M. Poisson, chef du service d'information et d'orientation, fait un point sur l'affectation post troisième et sur les modalités d'affectation. Le Snes regrette le choix d'une procédure trop mathématique qui laisse guère de place à l'humain alors que sur un territoire aussi modeste que Wallis-et-Futuna une gestion plus personnelle qui touche d'ailleurs un nombre réduit d'élèves serait à préconiser.

Le SNES déplore aussi la diminution considérable du nombre de places (une quarantaine) au lycée

Le SNES déplore aussi la diminution considérable du nombre de places (une quarantaine) au lycée professionnel qui réduit considérablement le choix d'orientation des familles.

M. Poisson souligne quelques points d'inquiétude qui émergent à l'issu des conseils de classe du deuxième trimestre :

§ Pour l'instant seuls 48 élèves obtiennent un avis favorable à Wallis (sur 132 élèves scolarisés en 3ème générale à Wallis) pour intégrer une seconde générale et technologique. On est loin de la projection de 70 élèves en seconde GT en 2017, répartis au sein de trois classes au lycée d'Etat. Le directeur du SIO laisse planer la menace d'une fermeture d'une classe de seconde ce sui aurait des répercussions sur l'offre de formation en première et en terminale.

A Futuna, 34 élèves obtiennent un avis favorable pour la seconde GT et avec le jeu des dérogations (qui impactent surtout le collège de Fiua), 25 élèves sont attendus dans la seconde GT de Sisia. § Certaines filières sont pour l'instant délaissées dans les projets d'orientation des élèves de troisième : il s'agit des filières agricoles et surtout du Bac Professionnel cuisine qui n'intéresserait pour l'instant que 2 élèves...

Le Snes regrette que les formations pour la réforme du collège aient été réduites au strict minimum (2 journées). L'administration rectorale indique que des formations disciplinaires sous l'égide d'inspecteurs seront programmées en 2017.

Le Snes demande aussi une précision sur le chiffre de 80 élèves en moins en 2017 au lycée d'Etat. Ce chiffre a été avancé plusieurs fois et n'est pas contesté par le Vice rectorat qui indique cependant ne pas avoir dans l'immédiat les documents pour étayer ce point. Il nous renvoie à Madame La Proviseure qui posséderait les éléments pour répondre à cette interrogation.

III) Gestion des personnels

Bilan de la formation 2016

Ce bilan est effectué par M. Bugnet, chef du service de la formation continue, qui signale que « levier fondamental pour améliorer la performance du système éducatif, la formation continue doit mobiliser toutes les énergies pour donner à l'ensemble des services administratifs et des personnels des établissements scolaires les moyens de contribuer à la réussite de tous les élèves ». Sur le plan quantitatif, 80 % des formations ATOSS ont été effectuées. Dans le second degré, les 5 actions de formations transversales prévues se sont tenues mais seulement 12 des 17 formations disciplinaires ont été réalisées. Anticipant une question diverse, le Snes signale que ce chiffre résulte clairement des avis défavorables émis de façon de plus en plus fréquente par les chefs d'établissements au nom « de la nécessité de service ». Ce type d'avis réduit le nombre de candidatures et a engendré l'annulation de plusieurs stages disciplinaires. Le Snes condamne vivement ce type de pratiques qui permettent aux chefs d'établissement d'user de façon parfois arbitraire de leur pouvoir et rappelle que selon la loi 83-634 du 13 juillet 1983, la formation professionnelle est un droit fondamental du fonctionnaire. De plus, ce droit est réaffirmé par le Pacte de Carrière récent qui

demande à l'administration de favoriser la mise en œuvre du droit individuel à la formation des personnels enseignants. Le Snes demande donc avec force à Madame de La Vice rectrice d'être très attentive à la gestion qui est faite par les chefs d'établissements des candidatures des personnels à une formation. Madame La Vice rectrice reconnaît que le refus d'accorder une formation ne doit pas donner l'apparence d'un règlement de compte et assure que ce point sera abordé au plus vite avec les chefs d'établissements. Elle mettra tout en œuvre pour que le PAF 2017 se déroule dans les meilleures conditions.

IV) Planning des réunions CTS 2017

Un dernier CTS est prévu le 1^{er} décembre 2016 et 3 CTS sont planifiés pour 2017 (15 mars / 21 juin / et 25 octobre)

V) Questions diverses

Questions FSU

Déroulement de l'année scolaire 2016

1. Dans le cadre du PAF 2016, est-il normal que les chefs d'établissements émettent, souvent sans les justifier, de plus en plus d'avis défavorables sur des demandes de stages émis par les enseignants du secondaire ?

Réponse donnée dans le III)

2. Lorsqu'un professeur arrive sur le territoire de Wallis-et-Futuna, il a été noté administrativement au au sein de son ancien établissement, mais lorsqu'il quitte le territoire, c'est le chef d'établissement de Wallis ou de Futuna qui devra faire une proposition de notation administrative pour l'année 2017 aux partants définitifs. Cette proposition de notation pourra-t-elle être présentée aux enseignants avant leur départ ?

La Vice rectrice dit qu'elle rappellera aux chefs d'établissements qu'ils doivent noter en 2017 les collègues qui seront partis en décembre 2016. La proposition du Snes sera étudiée.

Rentrée 2017

3. Un point sur les postes mis au mouvement pour la rentrée 2017 et les affectations suite à la Formation Paritaire Mixte Nationale de mouvement du 27 septembre peut-il être fait ?

Madame La Directrice du second degré rappelle que 19 postes ont été publiés pour la prochaine rentrée. Le ministère a demandé dans un premier temps que 2 postes soient rendus puis dans un deuxième temps qu'il y en ait 4. Cette dernière demande ayant été faite après la publication des postes mis au mouvement, seuls 2 postes sont rendus pour l'instant mais si un collègue qui a été placé en première position, refusait sa mise à disposition ou bien était refusé pour des raisons de santé, alors plutôt que d'aller chercher un collègue figurant en deuxième position, la Vice rectrice prévient qu'elle pourrait rendre 1 ou 2 postes. Ceci n'est évidemment pas acceptable pour le Snes.

4. Une commission avec des représentants syndicaux est-elle prévue pour l'examen des projets pédagogiques 2017 déposés par les établissements ?

Non, une telle commission n'est pas prévue. L'administration rectorale affirme qu'elle sera très attentive à la pertinence pédagogique des projets déposés.

Le Snes demande s'il est normal que dans certains établissements les projets pédagogiques 2016 n'aient pas été validés en Conseil d' Administration. L'administration rectorale confirme que cette validation est indispensable.

5. Un bilan des moyens financiers et horaires (HSE, RCD) attribués aux établissements en 2016 a-t-il été établi et une réflexion globale sur la répartition des moyens entre les établissements est-elle prévue ?

Madame La Directrice du second degré semble s'offusquer de cette question avant de présenter des données quantitatives. En ce qui concerne le bilan qualitatif, la Vice rectrice remet en cause les demandes en heures et en moyens financiers de certains chefs d'établissement qui paraissent infondées. Elle conteste l'analyse du SNES qui déplore une gestion incompréhensible des HSE, mais en même temps elle indique que dorénavant, la totalité des moyens alloués à chaque établissement ne sera plus donnée en début d'année mais au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets afin d'améliorer la gestion des moyens pédagogiques.

6. Des correspondants disciplinaires pourront-ils bénéficier d'une décharge horaire (comme cela se pratique dans d'autres académies en conformité avec les textes) au lieu d'être rétribués en IMP ?

L'administration rectorale préfère que cette mission se fasse dans le cadre des IMP et une décharge ne sera attribuée que dans des cas exceptionnels notamment de sous services.

7. Quand les correspondants pédagogiques seront ils nommés et leur lettre de mission établie ?

La liste des correspondants, après validation par les corps d'inspection, sera établie avant la fin de l'année 2016 et leurs lettres de missions présentée dès le début de l'année scolaire 2017.

8. A partir des besoins recensés (trop tardivement) cette année, un cadrage précis du volume d'IMP nécessaire pour 2017 sera-t-il fait pour permettre une navette plus efficace et plus précoce avec le ministère ? Ainsi, l'enveloppe d'IMP attribuée aux établissements par le Vice-rectorat pourra être répartie après avis du conseil d'administration dans chacun d'eux dès la rentrée scolaire.

Madame La Directrice du second degré indique qu'elle interrogera au plus vite les chefs d'établissement pour établir l'enveloppe d'IMP qui sera demandée au ministère pour la rentrée 2017.

9. Les nouveaux manuels conformes à la réforme du collège seront-ils à disposition des élèves dès la rentrée de février 2017 ?

Un appel d'offres (dont les modalités sont indiquées sur le site rectoral) a été lancé et les nouveaux manuels devraient être mis à la disposition des élèves dès la rentrée.

Divers

10. Lors des CTS précédents, l'administration rectorale s'était engagée à effectuer les démarches nécessaires pour que les cartes « Pass Education » valables pour la période 2016/2019 soient fournies aux enseignants en poste à Wallis-et-Futuna. Quand ces cartes seront-elles enfin distribuées dans les établissements ?

Madame la Secrétaire Générale indique que le ministère a été saisi par lettre officielle et le vice rectorat est dans l'attente de la réponse.

Lever de la séance à 17 h30